

lieu, pourront se terminer par voye de négociation; parce qu'on ne voit pas encore que les préparatifs de guerre qui se font dans ce Royaume, soient vraiment destinés à quelque entreprise, ou à fournir du secours à ses voisins, en cas qu'ils soient attaqués par quelque endroit; & si l'on continuë à Toulon l'équipement de plusieurs Vaisseaux de guerre, il y a jusqu'ici plus d'apparence que c'est pour aller croiser sur les Corsaires de Barbarie, qui infestent les mers du voisinage, que pour aller sur les côtes d'Espagne joindre la Flotte du Roi Catholique, comme nous le dîmes le mois passé; car de ce que l'on a avancé sur cet article, rien ne s'est encore confirmé.

II. Cependant avant le départ du Roi pour Compiègne, où Sa Majesté a résolu de se rendre immédiatement après les prochaines couches de la Reine, Elle tiendra, comme on l'assure, une Assemblée de tous les Maréchaux de France, pour délibérer sur des affaires de la dernière importance. Il s'est déjà tenu à la Cour un grand Conseil d'Etat sur celles de Pologne, auquel un Seigneur de la Cour du Roi Stanislas a assisté; & l'on a dépêché après ce Conseil un Exprés à Varsovie avec de nouvelles instructions pour le Marquis de Monti Ambassadeur du Roi. Un Gentilhomme nommé Mr. du Croisil étoit parti dès le commencement d'Avril pour la même Ville, chargé aussi d'instructions pour ce Ministre, afin que, selon leur teneur, il puisse (à ce que l'on prétend) faire usage d'un acte d'abdication à la Couronne de Pologne, fait par le Roi Stanislas.

III. La réponse de l'Empereur à la Déclaration verbale faite aux Ministres étrangers, au sujet des affaires de Pologne, par Mr. de Chauvelin, Garde de Sceaux, étant venuë de Vienne, comme nous l'avons